



RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200506-D00605210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 6 mai 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents à la CCI :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Procurations de vote :** Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Gueric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 6. Rendu compte des décisions prises par le Maire par délégation

Délibération n° 2020/006052

## Rendu compte des décisions prises par le Maire par délégation

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation accordée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020**

L'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 prévoit que, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, et sans qu'une délibération ne soit nécessaire, le Maire exerce de plein droit l'ensemble des attributions mentionnées à l'article L. 2122-22 du CGCT, sans nécessité pour le Conseil Municipal de fixer les limites prévues dans le droit commun pour l'exercice de certaines délégations.

Des dispositions spécifiques sont prévues concernant les emprunts et les lignes de trésorerie.

Cette délégation se substitue temporairement à la délégation au Maire votée par délibération du 6 novembre 2017.

En plus du rendu-compte régulier devant le Conseil Municipal, l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 prévoit également une obligation d'information des conseillers municipaux sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations dès leur entrée en vigueur et par tout moyen.

Cette information sera réalisée par le service en charge de la gestion des assemblées à partir de la liste des décisions prises par les directions et services.

Ainsi, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions suivantes :

- FIN.20.00.D7 en date du 23 avril 2020 - Demande de subvention - Projet d'exploitation et de commercialisation des bois scolytés (Etat - DRAAF) pour un montant de 12 000 €.
- DIV.20.00.D3 en date du 16 avril 2020 - Demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté chantier jeunes pour un montant de 8 300 €.
- Exonération des droits de terrasse.

**Le Conseil Municipal prend connaissance de ces décisions.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.